



Nantes, le 3 juin 2021.

Patrice Bellier

Secrétaire Académique

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes

Monsieur,

Nous apprenons ce jour que des élèves de l'Académie de Nantes ont reçu leur convocation pour passer l'oral du Bac de Français dans des établissements privés sous contrat ; cela suscite notre étonnement et nous tenons à exprimer notre désapprobation à l'idée que des élèves qui fréquentent l'Ecole Publique soient contraints de vivre cet examen dans des établissements privés confessionnels.

Vous connaissez notre attachement à défendre les valeurs de la Laïcité. Vous savez aussi que selon la loi du 15 mars 2004, la neutralité est imposée aux élèves. Aussi nous demandons que les épreuves se déroulent dans des établissements publics.

De même, nous vous informons que nous déposerons un préavis de grève si des enseignants du public reçoivent une convocation pour se rendre dans les établissements privés confessionnels pour surveiller ou faire passer les épreuves, car nous savons que dans leurs locaux, la neutralité que nous défendons ne peut être garantie ! Nous nous réservons la possibilité de mener aussi d'autres actions que nous jugerions utiles...

Nous vous demandons de revoir les modalités en lien avec l'organisation des examens.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Recteur, mes salutations respectueuses



P. BELLIER